

RCS : AIX EN PROVENCE

Code greffe : 1301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AIX EN PROVENCE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 00339

Numéro SIREN : 502 734 668

Nom ou dénomination : MAISON BREMOND 1830

Ce dépôt a été enregistré le 16/08/2022 sous le numéro de dépôt 8815

Bilan Actif

DocuSigned by:
Olivier Baussan
5664D85BCFBF4AA...

Etat exprimé en euros

		31/12/2021			31/12/2020
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement	900	900		
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires	285 361	271 090	14 271	13 357
	Fonds commercial (1)	3 417 000	608 034	2 808 966	2 754 326
	Autres immobilisations incorporelles	8 650		8 650	
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains	237 223		237 223	
	Constructions	1 793 706	694 285	1 099 420	162 774
	Installations techniques,mat. et outillage indus.	202 005	182 204	19 801	8 684
	Autres immobilisations corporelles	1 424 358	1 268 709	155 649	157 728
	Immobilisations en cours	31 830		31 830	
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
ACTIF CIRCULANT	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations	11 507 267	27 876	11 479 391	10 326 214
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				26 215
	Autres immobilisations financières	45 245		45 245	63 384
	TOTAL (II)	18 953 544	3 053 099	15 900 446	13 512 682
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements	1 483 274		1 483 274	1 571 723
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises		20 008	(20 008)	(22 315)
	Avances et Acomptes versés sur commandes	180 521		180 521	148 364
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	754 851	13 031	741 820	861 408
	Autres créances	792 085		792 085	757 681
COMPTES DE REGULARISATION	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	1 513 331		1 513 331	2 038 962
	Charges constatées d'avance	30 355		30 355	26 763
	TOTAL (III)	4 754 418	33 039	4 721 379	5 382 585
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecarts de conversion actif (VI)	(51 932)		(51 932)	(59 764)
TOTAL ACTIF (I à VI)		23 656 030	3 086 138	20 569 892	18 835 503
(1) dont droit au bail				3 417 000	3 417 000
(2) dont immobilisations financières à moins d'un an					26 215
(3) dont créances à plus d'un an				14 018	14 018

Bilan Passif

Etat exprimé en euros		31/12/2021	31/12/2020
Capitaux Propres	Capital social ou individuel Primes d'émission, de fusion, d'apport ... Ecart de réévaluation	12 630 000	12 630 000
	RESERVES		
	Réserve légale		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	(1 482 306)	(597 440)
	Résultat de l'exercice	(61 795)	(884 867)
Autres fonds propres	Subventions d'investissement	16 969	14 377
	Provisions réglementées		
Total des capitaux propres		11 102 867	11 162 071
Provisions	Produits des émissions de titres participatifs Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
DETTE FINANCIERE	Provisions pour risques Provisions pour charges	30 000	30 000
	Total des provisions	30 000	30 000
DETTE D'EXPLOITATION	Emprunts obligataires convertibles	16 635	16 635
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	1 402 517	1 463 130
	Emprunts et dettes financières divers (3)	6 578 392	5 168 123
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	9 306	10 181
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	838 076	488 714
	Dettes fiscales et sociales	563 667	436 891
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	28 432	59 759
	Produits constatés d'avance (1)		
Total des dettes		9 437 025	7 643 432
Ecart de conversion passif			
TOTAL PASSIF		20 569 892	18 835 503
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		(61 795,48)	(884 866,60)
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		8 256 813	7 257 493
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		569	562
(3) Dont emprunts participatifs			

Désignation de l'entreprise : SAS MAISON BREMOND 1830								Néant ☐ *		
		Exercice N						Exercice (N-1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC				
	Production vendue $\left\{ \begin{array}{l} \text{biens}^* \\ \text{services}^* \end{array} \right.$	FD	3 864 000	FE	2 658 574	FF	6 522 574	4 972 484		
		FG	53 137	FH		FI	53 137	49 754		
		FJ	3 917 137	FK	2 658 574	FL	6 575 712	5 022 238		
	Chiffres d'affaires nets*									
	Production stockée *					FM				
	Production immobilisée *					FN				
	Subventions d'exploitation					FO	3 333			
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP	911 445	424 875		
	Autres produits (1) (11)					FQ	4 170	2 596		
Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	7 494 660	5 449 709		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *						FS			
	Variation de stock (marchandises) *						FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *						FU	3 125 885	2 081 371	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *						FV	88 449	418 016	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *						FW	1 862 631	1 653 202	
	Impôts, taxes et versements assimilés *						FX	61 009	70 869	
	Salaires et traitements *						FY	1 152 479	1 155 816	
	Charges sociales (10)						FZ	338 225	159 627	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations $\left\{ \begin{array}{l} - \text{dotations aux amortissements}^* \\ - \text{dotations aux provisions} \end{array} \right.$						GA	168 075	227 654
								GB	701	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *						GC	20 008	148 177
		Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD		
	Autres charges (12)						GE	808 330	136 109	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	7 625 792	6 050 842	
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)						GG	(131 132)	(601 133)		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)						GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)						GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ	90 000		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK		258	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	3 437	3 100	
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM	17 680		
	Différences positives de change						GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO			
	Total des produits financiers (V)						GP	111 117	3 357	
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *						GQ	27 876	69 525	
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	9 977	4 684	
	Différences négatives de change						GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT			
Total des charges financières (VI)						GU	37 853	74 209		
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	73 264	(70 851)		
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(57 868)	(671 984)		

Désignation de l'entreprise SAS MAISON BREMOND 1830										Néant ☐ *				
										Exercice N		Exercice N-1		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion									HA	8 418	12 266		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *									HB	11 163	1 071 662		
	Reprises sur provisions et transferts de charges									HC				
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)									HD	19 581	1 083 928		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)									HE	12 863	53 620		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *									HF	10 646	1 213 191		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)									HG		30 000		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)									HH	23 509	1 296 810		
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)										HI	(3 928)	(212 882)		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)										HJ				
Impôts sur les bénéfices * (X)										HK				
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										HL	7 625 358	6 536 995		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	7 687 154	7 421 861		
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)										HN	(61 795)	(884 867)		
REVENUS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme								HO				
	(2)	Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								HY				
	(3)	Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier								1G				
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								HP				
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées								HQ				
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées								1H				
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)								1J				
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)								1K				
	(6ter)	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)								HX				
	(9)	Dont transferts de charges								RC				
	(10)	Dont cotisations personnelles (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5								RD				
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)								A1	32 647	39 821		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)								A2				
	(13)	Dont primes et cotisations sociales personnelles facultatives A6 obligatoires A9								A3				
	(13)	dont cotisations facultatives Madelin A7 dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8								A4	869	677		
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :								Exercice N				
											Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
	REGULARISATION TIERS ANNEE ANT + CHARGE EXCEP GARANTIER										10 363		8 418	
	VCEAC/PCEAC										10 646		5 292	
	CHGES EXCEP : INDEM PURD'HOMME										2 500			
QP SUBV INVEST												5 871		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :								Exercice N					
										Charges antérieures		Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Le bilan de l'exercice présente un total de **20 569 892** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **de produits** de **7 625 358** euros et un total **de charges** de **7 687 154** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **-61 795** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2021** et finit le **31/12/2021**.

Il a une durée de **12** mois.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE et EVENEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA DATE DE CLOTURE :

Néant

I) REGLES, METHODES COMPTABLES et PRINCIPE DE BASE

Les comptes annuels de l'exercice ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce (parties législative et réglementaire), du Plan Comptable Général et dans le respect du principe de prudence.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

Changement de méthode

Néant.

Principe de base

Le principe de base retenu pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est le principe des coûts historiques.

II) NOTES SUR LE BILAN

Immobilisations et amortissements

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

La dépréciation des immobilisations est évaluée par l'entité à chaque clôture. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nette, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Immobilisations non décomposables : conformément aux mesures de simplification pour les P. M.E., ces immobilisations sont amorties sur la durée d'usage fiscalement admise.

Immobilisations décomposables : si les éléments d'actif composant l'immobilisation ont des durées d'utilisation différents, chaque élément est comptabilisé séparément et un plan d'amortissement propre à chacun est retenu.

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et la valeur de marché est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et dettes sont évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances, ont le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte du risque de non-recouvrement.

Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont inscrites pour leur coût nominal.

En cas de baisse anormale de la valeur de ces titres, la moins-value latente fait l'objet d'une provision.

Immobilisations

Etat exprimé en euros		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2021
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement	900					900
	Autres	3 700 849		21 510		11 349	3 711 011
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3 701 749		21 510		11 349	3 711 911
CORPORELLES	Terrains			237 223			237 223
	Constructions sur sol propre			948 895			948 895
	sur sol d'autrui	787 917		56 894			844 811
	instal. agencet aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels	187 363		14 642			202 005
	Instal., agencement, aménagement divers	610 260		30 009			640 270
	Matériel de transport	109 469			8 809		100 660
	Matériel de bureau, mobilier	631 257		52 171			683 428
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours			31 830			31 830
Avances et acomptes							
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 326 266		1 371 664		8 809	3 689 122	
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations	10 336 063		1 181 053		9 848	11 507 267
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	89 599		17 750		62 104	45 245
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	10 425 662		1 198 803		71 953	11 552 512
TOTAL		16 453 677		2 591 977		92 110	18 953 544

--	--

Amortissements

Etat exprimé en euros		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2021
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement	900			900
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles	270 492	11 946	11 349	271 090
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	271 392	11 946	11 349	271 990
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre		14 761		14 761
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement	625 143	54 382		679 525
	Instal technique, matériel outillage industriels	178 679	3 525		182 204
	Autres Instal., agencement, aménagement divers	537 927	41 826		579 753
	Matériel de transport	78 493	7 423	8 011	77 904
	Matériel de bureau, mobilier	576 839	34 212		611 052
	Emballages récupérables et divers				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES		1 997 080	156 129	8 011	2 145 198
TOTAL		2 268 472	168 075	19 360	2 417 188

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						
Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	

Frais d'établissement et de développement						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
TOTAL IMMOB INCORPORELLES						
Terrains						
Constructions sur sol propre						
sur sol d'autrui						
instal, agencement, aménag.						
Instal. technique matériel outillage industriels						
Instal générales Agenct aménagt divers						
Matériel de transport						
Matériel de bureau, informatique, mobilier						
Emballages récupérables, divers						
TOTAL IMMOB CORPORELLES						
Frais d'acquisition de titres de participation						
TOTAL						
TOTAL GENERAL NON VENTILE						

--

Provisions

Etat exprimé en euros		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2021
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMEENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges	30 000			30 000
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	30 000			30 000
	Sur immobilisations {incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières	662 674	701	55 341	608 034
	Sur stocks et en-cours	9 848	27 876	9 848	27 876
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur comptes clients	59 764		7 832	51 932
	Autres	22 315	20 008	22 315	20 008
		13 031			13 031
		801 142		801 142	
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	1 568 775	48 585	896 478	720 882
TOTAL GENERAL		1 598 775	48 585	896 478	750 882
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			20 709 27 876	878 798 17 680	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

--

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros		31/12/2021	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	45 245		45 245
	Clients douteux ou litigieux	14 018		14 018
	Autres créances clients	740 833	740 833	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	12 258	12 258	
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	151 707	151 707	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	3 701	3 701	
	Groupe et associés (2)	596 092	596 092	
	Débiteurs divers	28 328	28 328	
	Charges constatées d'avances	30 355	30 355	
TOTAL DES CREANCES		1 622 536	1 563 274	59 262
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice		25 946		
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2021	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)	16 635	16 635		
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)	569	569		
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)	1 401 948	231 042	1 136 216	34 690
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	838 076	838 076		
	Personnel et comptes rattachés	118 812	118 812		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	357 552	357 552		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	57 024	57 024		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	30 279	30 279		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)	6 578 392	6 578 392		
	Autres dettes	28 432	28 432		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES		9 427 719	8 256 813	1 136 216	34 690
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice		17 000			
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice		88 506			
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

MAISON BREMOND 1830

Société par actions simplifiée
au capital de 12 630 000 euros

Siège social : 16 ter, Rue d'Italie
13100 Aix-en-Provence

502 734 668 RCS Aix-en-Provence

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 23 JUIN 2022

Exercice clos le 31 décembre 2021

DEUXIEME DÉCISION

Affectation du résultat de l'exercice

L'Associé Unique

- (i) **DECIDE** d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2021 s'élevant à (61 795,48) euros de la manière suivante :

Perte de l'exercice : (61 795,48) euros

Report à nouveau antérieur : (1 482 306,26) euros

Au compte "report à nouveau" (61 795,48) euros
S'élevant ainsi à (1 544 101,74) euros

- (ii) **CONSTATE** qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Le Président
Pour la société OLIVIER BAUSSAN
Olivier Baussan



DocuSigned by:

Olivier Baussan

5664D85BCFBF4AA...

MAISON BREMOND 1830

Société par actions simplifiée au capital de 12 630 000 €

Siège social :
16 ter, rue d'Italie
13100 AIX EN PROVENCE

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels.

Exercice clos le 31 décembre 2021



AUDINYS

428 avenue de la libération
04100 MANOSQUE

Société de commissaires aux comptes membre de la Compagnie d'Aix en Provence

MAISON BREMOND 1830

Société par actions simplifiée au capital de 12 630 000 €

Siège social :
16 ter, rue d'Italie
13100 AIX EN PROVENCE

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

A l'Associé unique.

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Associé Unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société MAISON BREMOND 1830 relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 a créé des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice : Compte tenu de l'importance en volume et en marge de l'apport d'activité réalisé par les filiales, la valeur des titres de participation a été maintenue à son coût historique.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

En application de la loi, nous nous sommes assuré que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

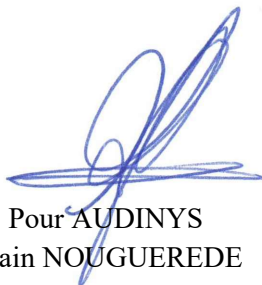
Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et

sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Manosque, le 1^{er} juin 2022.



Pour AUDINYS
Alain NOUGUEREDÉ
Commissaire aux Comptes associé

MAISON BREMOND 1830

Société par actions simplifiée au capital de 12 630 000 €

Siège social :
16 ter, rue d'Italie
13100 AIX EN PROVENCE

Annexe au rapport

1 - Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

2 - Comptes annuels au 31 décembre 2021

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.